



**COMMUNE DE CHAMBOST-LONGESSAIGNE
PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance de Conseil Municipal du 9 janvier 2025 à 20h30,
en session ordinaire**

Date de convocation du Conseil : 27 décembre 2024

Nombre de conseillers :
en exercice : 13
présents : 12
votants : 13

Présidente : Mme Marie-Luce ARNOUX
Secrétaire de séance : M. Yannick CHEVALIER

Présents : Mme ARNOUX, Maire
M. SOULARD, Mme RABILLON, Mme BOURBON-CHAPUIS, Adjoints
M. CHEVALIER, M. CHARBONNIER, Mme BLAIN, Mme
CHAMBOST, M. VINCENT M. BONNET, M. PENIN, M. ASSAM,
Conseillers

Excusée : Mme JOUBERT

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024
 - Mayotte - Solidarité des communes
 - Demande de subvention Association SVC2M (collège des Montagnes du Matin)
 - Système d'envoi dématérialisé des Actes - Avenant télétransmission des actes de commande publique
 - Comptes rendus de commissions
 - Questions diverses
-

Ouverture de la séance à 20h30.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 9 janvier 2025, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- Mme JOUBERT donne pouvoir à Mme ARNOUX

DESIGNE M. CHEVALIER comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

ADOPTE à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024.

DELIBERATION N°01 – SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de CHAMBOST-LONGESSAIGNE tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte. Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de CHAMBOST-LONGESSAIGNE contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1000 € à la Protection civile, 14 rue Scandicci, 93500 PANTIN

Sur proposition de Madame le Maire et après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de verser à l'organisme reconnu d'utilité publique, La Fédération Nationale de Protection Civile – 14 rue Scandicci, 93500 PANTIN, une subvention à titre exceptionnel de 1000€.
- DIT que cela correspond à une aide ponctuelle pour faire face à l'urgence humanitaire à Mayotte.
- DIT que cette somme sera inscrite au budget primitif 2025.
- AUTORISE Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13

Nombres d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 13

DELIBERATION N°02 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2025 – ASSOCIATION SVC2M

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Madame le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'association de parents d'élèves du Collège des Montagnes du Matin de Panissières, SVC2M, créée en septembre 2024 pour soutenir les projets de sorties des élèves et notamment les voyages en Italie, Allemagne, Royaume Uni.

La hausse générale des coûts (notamment en transport et hébergement), la stagnation des dotations budgétaires et les restrictions légales empêchant le financement des parts accompagnateurs par des biais associatifs ou le Fonds Social Éducatif (FSE) mettent en péril ces projets pourtant essentiels à la formation des élèves.

Sur proposition de Madame le Maire et après avoir en avoir délibéré,

A la majorité (12 pour, 1 contre), le Conseil Municipal :

- Décide d'allouer à l'association SVC2M une subvention de 400,00 €
- Dit que cette somme sera inscrite au budget primitif 2025
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13
Nombres d'abstention : 0
Nombre d'opposition : 1
Nombre d'approbation : 12

DELIBERATION N°03 – DEMATERIALISATION – EXTENSION DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES DE COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant que la commune de CHAMBOST-LONGESSAIGNE souhaite élargir le champ de la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture pour notamment la commande publique ;

Considérant que l'opérateur de télétransmissions ADULLACT et certificat RGS** de la société COSOLUCE ont été retenus par délibération en date du 13 janvier ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de procéder à la télétransmission des actes de la commande publique ;
- autorise Madame le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis (procédure facultative)
- donne son accord pour que Madame le Maire signe l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission incluant les actes de la commande publique avec la préfecture.

Nombre de votants : 13
Nombres d'abstention : 0
Nombre d'opposition : 0
Nombre d'approbation : 13

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT

Madame le Maire informe que suite à la rencontre avec Mme Crépon, sous-préfète du Rhône, la demande de subvention DSIL pour le projet de commerce ne sera pas déposée.

En revanche, une subvention de 50 000 € a été attribuée par l'ANCT pour ce même projet suite au dépôt de dossier d'octobre 2024 (ce montant a été attribué sur la base du coût initial de la 1^{ère} tranche, une proratisation est à craindre).

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dépôts de déclaration d'intention d'aliéner pour lesquels il n'a pas été, à ce jour, usé du droit de préemption :

Date de réception	Notaire	Vendeur / Acquéreur	Adresse	Type de bien
09/12/2024	Maître BERGER Antoine – St Laurent de Chamousset	TARDY Mickaël/ GROSMOLLARD Marie	36, impasse du potager AB339	Bâti sur terrain propre

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- **Commission Bâtiment :**

- Il est donné un compte rendu du rendez-vous avec COGIFLUIDE au sujet des audits énergétiques du 17/12/2024 du commerce et de l'école.

Commerce : Il est conseillé de conserver la chaudière actuelle en doublage d'un autre système de chauffage économique et durable, d'utiliser des matériaux biosourcés, de prévoir une isolation adéquate.

Ecole : il est conseillé de conserver la chaudière actuelle en renfort ou solution de recours d'une pompe à chaleur air/eau. Des travaux d'isolation sont à poursuivre ; et la mise en place d'une VMC double flux serait nécessaire. Un bilan détaillé sera adressé en mairie dans les prochains jours.

- **Commission Voirie :**

- Il est donné un compte rendu de la réunion de la commission du 07/01/2025 pour la préparation du chemin du Kaolin.

- Une réunion voirie communautaire est prévue le 21/01 à 9h avec M. Galland de la CCMDL afin d'étudier l'état des voies communales de la Chapelle, de la Truelle, du Bobet, du Grand Champ et des Gorges.

L'enveloppe communautaire est de 48 000 € pour 2025.

- Le projet de parking non imperméabilisé Rue des Iris est à étudier.

- **Commission Cadre de vie :**

- Le chantier de plantation d'arbres sur la Place de l'Eglise est engagé. Quelques habitants sont dubitatifs, estimant que les arbres vont réduire la clarté dans leur maison ainsi que la capacité de stationnement. Il leur a été expliqué que cet espace très minéral méritait d'être végétalisé pour le confort d'une grande majorité en période de forte chaleur. Le choix des essences a été réfléchi de sorte, qu'à terme, les racines ne soulèvent pas les pavés. Quant au stationnement, il sera en effet réduit sur cette place mais apportera ainsi plus de convivialité. Une partie des habitants adhère à l'idée de stationner leur voiture sur les parkings environnants. Il importe de réfléchir à la création de place de stationnement PMR.

- Il est décidé de procéder au retrait des décors de fête avec le groupe ChamboOst Déco le 18/01. Afin de saluer la mobilisation des bénévoles, un buffet clôturera l'atelier en présence des bénévoles en charge de l'entretien des fleurs, pendant l'été.

- Projet de développement d'un nouveau point d'apports volontaires, rue de l'Egalité pour palier l'arrêt de la collecte au porte-à-porte prévue fin 2025 dans le centre-bourg.

- **Commission économique :**

- Distributeur pizza La Cigogne : Suite au refus exprimé du conseil municipal, les gérants de ce commerce ont souhaité rencontrer les élus pour exposer plus précisément leur souhait d'implantation d'un distributeur de pizzas sur la commune. Ils mettent en évidence le besoin des consommateurs, s'engagent à respecter les attentes des élus sur le plan technique et commercial. Ils défendent la vente d'un produit de qualité qui serait consommé à toute heure et qui, de fait, n'entraverait pas la vente directe de produits de restauration rapide. La commission y réfléchit et prévoit un nouveau rendez-vous avec les pizzaiolos.

- **Commission Urbanisme :** Les élus de la commission sont invités au rendez-vous fixé le vendredi 17 janvier à 16h00 au cours duquel l'équipe de maîtrise d'œuvre du chantier « aménagement de la 2^{ème} tranche du lotissement du Garel » présentera le projet d'aménagement finalisé afin d'envisager le dépôt du permis.

- **Commission Vie associative :**

Le club du foot FC2M a versé le chèque de 10 000€ pour l'achat du tracteur d'entretien du stade.

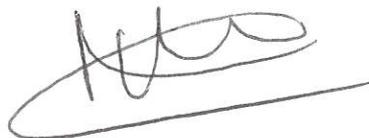
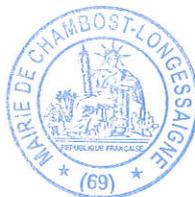
QUESTIONS DIVERSES

- Lecture du projet de Plan Mobilité des territoires lyonnais.
- Lecture de la synthèse du rapport social unique de l'année 2023.
- **Prochaine date de conseil municipal 2024 :** 6 février 2025, 20 mars 2025, 3 avril 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le secrétaire,
Yannick CHEVALIER

Le Maire
Marie-Luce ARNOUX



Affichage effectué le : 07/02/2025

